



Mairie - 1 place F. Mitterrand - 58 140 Lormes  
03.86.22.31.55. contactmairielormes@lormes.fr

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020

## COMPTE RENDU

**COMMUNE DE LORMES**  
**DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE**  
**ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU CHINON**

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de la convocation : 16/06/2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Lormes, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Maire.

#### Étaient présents :

Fabien BAZIN, Julien LANGEVIN, Andrée LUTREAU, Jean-Luc BIERRY, Danièle PERROT, Christiane CHAPUIS, Nicole SCHMITT, Désiré LOMBART, Chantal AUGY, Patrick MACADRE, Sophie CONSTANT, Florence SAUGERAS.

#### Étaient absents :

/

#### Étaient excusés :

Christian PAUL, Jean-Marc BOURGEOT, Arnaud BERNARD

#### Ont donné pouvoir :

Florence SAUGERAS à Fabien BAZIN

Secrétaire de séance : Andrée LUTREAU

### Ordre du jour :

- 1/ Délégués de la commune auprès des organismes extérieurs
- 2/ Élection des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 3/ Contrats de personnel (contrats et avenants)
- 4/ Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour l'informatisation des écoles
- 5/ Demande de subvention de auprès de l'État au titre de la DSIL pour certains projets de développement durable
- 6/ Vote du tarif du prix de l'eau et de l'assainissement en vue de l'établissement de la facturation en 2021
- 7/ Choix des bureaux d'études pour réaliser les prestations SPS et contrôle technique dans l'ancien garage de la rue Paul Barreau
- 8/ Questions diverses.

## **1/ Délégués de la commune auprès des organismes extérieurs**

Les délégués suivants doivent être élus au sein du conseil municipal pour représenter la commune au sein des organismes extérieurs :

### **SIEEEN (délibération 2020/026 du 23 mai à compléter)**

Il convient de compléter la délibération en nommant un deuxième délégué pour la commission locale de l'énergie.

Il est proposé que Mme Lutreau Andrée soit désignée.

Adopté à l'unanimité

### **Collège de Lormes :**

Il est proposé de nommer Mme Danielle PERROT en tant que titulaire et Mme LUTREAU en tant que suppléante.

Adopté à l'unanimité

### **Centre Social :**

Il est proposé de nommer M. Jean Luc BIERRY en tant que titulaire et Mme PERROT en tant que suppléante.

Adopté à l'unanimité

### **Hôpital de Lormes :**

Il est proposé de nommer M. Désiré LOMBART en tant que titulaire.

Adopté à l'unanimité

## **2/ Élection des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Une seule liste ayant obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission de contrôle est composée : d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Il est proposé que le candidat du conseil municipal soit Christiane CHAPUIS.

Adopté à l'unanimité

## **3/ Contrats de personnel (contrats et avenants)**

### **Renouvellement du contrat de secrétariat :**

Il est proposé que le contrat de Mme Agnès CAMUS qui arrive à son terme le 31/08/2020 soit renouvelé pour deux ans.

Adopté à l'unanimité

### **Avenant au personnel de ménage :**

Les pratiques liées au COVID nous incitent à effectuer des tâches ménagères de manière plus importante qu'avant. Aussi, il est proposé d'augmenter le temps de travail des agents concernés.

Adopté à l'unanimité

### **Embauche d'un emploi CUI :**

Le Maire informe l'assemblée que M. Mickael GODELAINE sera recruté à partir du 24 aout à l'école maternelle pour effectuer l'entretien.

Adopté à l'unanimité

## **4/ Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour l'informatisation des écoles**

Monsieur le Maire propose de solliciter l'État au titre de la DETR 2020 pour le financement du projet d'informatisation des écoles.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Devis 7057	5755,19	DETR	8979,352	80%
Devis 7111	4120	Autofinancement	2244,838	20%
Devis 2020-0022	714			
Devis 2020-0023	635			
<b>TOTAL</b>	<b>11224,19</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11224,19</b>	

Adopté à l'unanimité

### 5/ Demande de subvention de auprès de l'État au titre de la DSIL pour certains projets de développement durable

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions suivantes pour les projets ci-dessous :

#### - Création d'un rucher pédagogique :

Dépenses		Recettes		%
<b>Travaux, citerne et installation</b>	17 000 €	<b>Subvention DSIL</b>	14 821,40 €	80 %
<b>Remorque</b>	957,50 €	<b>Autofinancement</b>	3 705,27 €	20 %
<b>Cuve 1 m3</b>	105 €			
<b>Motopompe + tuyau + pistolet</b>	464,17 €			
<b>Total</b>	<b>18 526,67 €</b>	<b>Total</b>	<b>18 526,77 €</b>	<b>100 %</b>

Adopté à l'unanimité

#### - Mise en place d'un récupérateur d'eau aux ateliers municipaux :

Dépenses H.T.		Recettes		%
<b>Construction palissades</b>	7 150 €	<b>Subvention DSIL</b>	6 161 €	80 %
<b>Panneaux pédagogiques</b>	552 €	<b>Autofinancement</b>	1 541 €	20 %
<b>Total</b>	<b>7 702 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 702 €</b>	<b>100 %</b>

Adopté à l'unanimité

### 6/ Vote du tarif du prix de l'eau et de l'assainissement en vue de l'établissement de la facturation en 2021

Le Conseil Municipal,

VU Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-12-2 et R.2224-19 à R.2224-19-2 ;

Considérant que les services de l'eau et de l'assainissement sont des services publics à caractères industriels et commerciaux, il convient en vertu de l'article 2224-2 du CGCT de les rendre financièrement autonomes en assurant la couverture de leurs charges par leurs ressources propres tout en veillant à ce que les hausses de leurs tarifs demeurent raisonnables ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, pour ce qui concerne la période de facturation du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021 les tarifs suivants :

**Distribution de l'eau :**

Abonnement (part fixe annuelle) : 45€ TTC(42.65€ HT)

Consommation (part variable) :

- De 0 à 1000 m3 : 1.47€ TTC (1.39€ HT)
- + de 1000 m3 : 1.04€ TTC (0.98€ HT)

**Assainissement :**

Abonnement (part fixe annuelle) : 30€ TTC

Consommation (part variable) : 1€ TTC

Adopté à l'unanimité

**7/Choix des bureaux d'études pour réaliser les prestations SPS et contrôle technique dans l'ancien garage de la rue Paul Barreau**

Après consultation de trois entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir le BE APAVE pour l'ensemble des missions :

**CONTRÔLE TECHNIQUE**

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>APAVE</b>	3690	4428
<b>DEKRA</b>	3800	4560
<b>SOCOTEC</b>	5280	6336

**SPS**

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>APAVE</b>	2233	2679,6
<b>DEKRA</b>	3050	3660
<b>SOCOTEC</b>	3240	3888

Adopté à l'unanimité

**8/ Questions diverses.**

- annulation de la décision n° 2020/01 permettant au Maire d'aider le commerce de proximité en période de crise liée à la COVID-19 et de la délibération n° 2020/017 qui avait pour objet

l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association des commerçants. Adopté à l'unanimité

- subvention à l'association « la plaque des goûts » pour l'organisation des animations du 13 juillet 2020 pour un montant de 1500 € qui permettent de couvrir les frais artistiques. Adopté à l'unanimité

- Décision modificative :

*En dépense d'investissement*

**Compte 2183** Matériel de bureau, opération **202005** « Matériel Informatique » : +1000€

**Compte 2184** Mobilier, opération **202014** « Equipement Mairie » : +1012.25€

**Compte 2315** Installations, opération **201805** « Travaux salle culturelle » : -2012.25€

Adopté à l'unanimité

- il serait utile de connaître et de coordonner davantage les périodes de fermeture des établissements commerciaux pour une meilleure fréquentation de ceux-ci.

- Un particulier a récupéré illégalement la ferraille du site alors qu'elle était propriété de la Mairie. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

- Le conseil municipal suggère l'idée de refaire la route qui conduit à la déchetterie, qui est de moins en moins praticable.